

<p style="text-align: center;"><b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b></p> <p style="text-align: center;">-----</p> <p style="text-align: center;"><b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du 08 Septembre 2020</b></p>
<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 39 Présents : 31 Suppléant : 4 Absents : 3 Pouvoirs : 1 Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 0</p> <p><b>N° CC 143/2020</b></p>	<p>L'an <b>deux mille vingt</b>, le huit septembre à <b>vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes d'Anglefort, sous la présidence de <b>Monsieur Paul RANNARD</b>.</p> <p><b>Date de convocation :</b> 03 Septembre 2020</p> <p><b>Présents :</b> Mesdames Frédérique AURELLE, Sophie COLAS, Laetitia COCATRIX, Sylvie TARAGON, Sandrine TASSET, Carole BRETON, Ségolène BERTHOD-ROUPIOZ, Marie-Christine GLANDUT, Corinne GUISEPPIN, Carine DUVERNOIS. Messieurs Bernard THIBOUD, Rémi PONCET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Emmanuel GEORGES, Hervé BOUËDEC, Christian VERMELLE, Georges CANICATTI, Patrick CHAPEL, Jean-Paul FORESTIER, Didier CLERC, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, David BANANT, Vincent DUTOIT, Jérémie COURLET, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Gérard LAMBERT, François SEVE, Jean-Yves MÂCHARD.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Gilles CALLET donne son pouvoir à Gérard LAMBERT.</p> <p><b>Suppléant :</b> Alain CAMP représenté par Serge ROUX, Philippe JACQUESON représenté par Annie PLESSIS, André BOUCHET représenté par Daniel BARRIL, Florence POZZO représentée par Philippe MOTTET.</p> <p><b>Absents :</b> Carole ETTORI, Pascal COULLOUX, Gilles PILLOUX.</p> <p>Monsieur David BANANT est désigné secrétaire de séance</p>

**OBJET : TOURISME – Désignation des délégués à l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.**

Vu les statuts de la Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône validés par arrêté interpréfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2020-0012 du 10 mars 2020 et notamment les articles 4-1-4 et 6-3,

Vu la délibération n°CC 78/2020 du 12 mai 2020 portant modification des statuts de l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône Tourisme,

Vu les statuts de l'EPIC Haut-Rhône Tourisme.

Considérant que l'EPIC Haut-Rhône Tourisme, dans ses statuts modifiés en mai 2020, compte deux collègues, dont un composé de socioprofessionnels partenaires de Haut-Rhône et exerçant leur activité sur le territoire des Usse et Borne.

Considérant que ce collège de socioprofessionnel comprend 5 membres titulaires et 5 membres suppléants issus des catégories socioprofessionnelles suivantes : hébergeurs – restaurateurs - prestataires d'activités ou gestionnaires de sites touristiques - viticulteurs, agriculteurs ou artisans d'art - représentants des unions des commerçants et artisans du territoire.3

Le Vice-président demande au Conseil communautaire de désigner 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants afin de constituer le « collège des socioprofessionnels » du Comité de Direction de Haut-Rhône Tourisme

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉSIGNE** les délégués titulaires suivants : Philippe ROULIN, Daniel MUTIN, Yann PECCOUD, Loïc BERNARD, Christophe BELLEMIN

**DÉSIGNE** les délégués suppléants suivants : Valérie MARTIN, Jean-Bernard BUISSON, Carole NICOD, Marie-Georges DESGEORGES, Olivier DUNAND

**NOTIFIE** cette délibération à l'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) Haut-Rhône Tourisme.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.*

*Ont signé au registre des délibérations les membres présents.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD**



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification*